

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 15 avril 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 10/04/2026

quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christian ESPIARD, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Monsieur Denis JOURDAN, Madame Isabelle JOUVE

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Refus de vote

0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Cécilia ROMBI

Objet: Nomination des élus du conseil municipal au conseil d'administration du centre social CCAS - DE_2026_010

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-8 et R. 123-10,

CONSIDERANT que dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale,

CONSIDERANT qu'outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein par le conseil municipal,

CONSIDERANT que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale et que ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT que le conseil se compose de 9 membres de la liste 1 et 2 membres de la liste 2

Le conseil municipal décide que le nombre de membres élus est fixé à 3

Le conseil municipal décide de procéder, par vote à mains levées, à l'élection des membres devant composer la commission CCAS

- La liste n° 1 présente:

TITULAIRES

Mme ROMBI CECILIA

Mme MEJEAN MANON

SUPPLEANTS

M. MOUNIER CHRISTOPHE

M. ESPIARD CHRISTIAN

- La liste n°2 présente:

TITULAIRE

Mme JOUVE ISABELLE

SUPPLEANT

M. JOURDAN DENIS

Après avoir délibéré le conseil **DECIDE à l'unanimité**

ARTICLE 1 :

Sont déclarés élus **titulaires** à la commission CCAS :

-Mme ROMBI CECELIA

-Mme MEJEAN MANON

-Mme JOUVE ISABELLE

Sont déclarés élus **suppléants** à la commission CCAS

-M. MOUNIER CHRISTOPHE

-M. ESPIARD CHRISTIAN

-M. JOURDAN DENIS

ARTICLE 2 :

Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le maire Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance Cécilia ROMBI

